

SOMMAIRE

Préface	Page 3
La maladie en quelques mots	Page 4 à 5
1 - Doutes et interrogations.....	Page 6 à 7
2 - Le diagnostic.....	Page 8
3 - Les aides.....	Page 9 à 11
3.1 - Le soutien à domicile (ménage, courses, repas...)	Page 9
3.2 - Les aides financières	Page 10
3.3 - Le soutien aux aidants et aux malades	Page 10
3.4 - Les solutions alternatives d'accueil	Page 11
4 - La protection des personnes	Page 12
4.1 - Plan médical	Page 12
4.2 - Plan juridique	Page 12
5 - L'entrée en institution.....	Page 13
Le CLIC.....	Page 14

*"Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait,
rien ne se perdrait"*
Henri Estienne

Guide Mémoire du bassin rémois

Préface

Ce guide est destiné :

- . aux personnes qui ont des doutes sur l'état de leur mémoire et qui s'interrogent,
- . aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et à leurs aidants.

Il s'agit d'un document de référence sur :

- les démarches à effectuer tout au long de la maladie,
- les différents organismes et interlocuteurs à contacter.

Des fiches pratiques sur les différents organismes sont à votre disposition dans les locaux du CLIC :

- ➔ CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination
45 rue Chabaud - B.P. 2089
51073 REIMS Cedex
☎ 03 26 88 40 86

***En espérant que vous trouverez
les réponses à vos questions dans ce guide,
nous vous en souhaitons
une bonne lecture !***

La maladie en quelques mots

Quelques chiffres :

- plus de 6.000 cas dénombrés en 2007 en Champagne-Ardenne dont plus de 1.000 nouveaux cas en 2007 ;
- près de 8.000 cas supplémentaires prévus dans la région entre 2008 et 2025, par projection.



La maladie d'Alzheimer est essentiellement liée au vieillissement ; elle engendre des troubles de la mémoire associés à d'autres altérations des fonctions intellectuelles, qui pourront avoir, très progressivement, des répercussions dans la vie quotidienne, notamment sur l'autonomie.

Les symptômes sont multiples. Ils se caractérisent par une perte de mémoire sur des faits récents, une disparition des repères dans le temps et l'espace, une difficulté à reconnaître les personnes et les objets et parfois de l'agitation, de l'agressivité, des troubles du langage. C'est une maladie chronique évolutive s'étalant en moyenne sur une dizaine d'années. Elle comporte trois phases :

- **la première phase** se caractérise par des troubles de la mémoire et d'autres troubles intellectuels (troubles du jugement, de l'orientation, des gestes), mais permet le maintien dans le cadre de vie habituel, avec un environnement adapté et sécurisant ;

▪ **lors de la deuxième phase**, la personne devient plus dépendante ; on constate un renforcement des troubles cités précédemment et l'apparition éventuelle de troubles du comportement (hallucinations, agitation ou apathie).

Il existe des traitements, médicamenteux et non médicamenteux, pour tenter de corriger ces troubles ;

▪ **enfin, la troisième phase** aboutit à une perte d'autonomie plus marquée pour les actes de la vie courante (repas, toilette, mobilité...), qui nécessite le plus souvent un environnement médicalisé.

1 - Doutes et interrogations : c'est le moment d'en parler !

S'agit-il d'un oubli banal ou d'une maladie ? Comment le savoir ?

Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à consulter.

Différents **interlocuteurs** peuvent vous renseigner :

- en premier lieu le médecin traitant,
- les spécialistes,
- les centres mémoire : à Reims, c'est le Centre Mémoire de Ressources et Recherche (CM2R) au CHU.

Le médecin traitant fait partie de vos interlocuteurs privilégiés ; vous pouvez établir avec lui une relation de confiance.

Il peut intervenir de manière ponctuelle ou régulière en fonction de l'état de la personne concernée.

Le médecin traitant vous orientera dans la filière de soins et pourra vous conseiller en matière d'aide.

Les autres spécialistes concernés :

- **Le gériatre** prévient, diagnostique et traite les problèmes affectant les personnes âgées afin de maintenir et de restaurer leur autonomie personnelle. À cette fin, il prend connaissance des antécédents médicaux, effectue des analyses, pose un diagnostic et prescrit un plan de traitement.
- **Le neurologue** diagnostique, traite les maladies affectant le système nerveux central et périphérique. À cette fin, il explore les différentes fonctions motrices, sensitives et cérébrales.
- **Le psychiatre** diagnostique et traite les maladies mentales, les troubles psychiques et les désordres émotionnels qui affectent le fonctionnement de l'individu. Avec la participation active des patients, et parfois de leur famille et de leurs proches, il révise leur histoire personnelle, évalue leur état de santé physique et mentale par divers examens, pose un diagnostic et adapte le traitement.

Les Centres Mémoire : le Centre Mémoire de Reims est porté par le Centre Hospitalier Universitaire de Reims qui regroupe l'ensemble des spécialistes de la maladie :

- ➔ CHU de Reims - Hôpital Maison Blanche
Pôle Neurogériatrie
45 rue Cognacq-Jay
51092 REIMS CEDEX
☎ 03 26 78 46 96



2 - Le diagnostic

A l'issue d'une démarche spécialisée (tests mémoire et bilan), un diagnostic est posé. Il s'agit ou non d'une maladie de la mémoire. Vous avez le droit, si vous le souhaitez, de connaître le diagnostic.

Si vous êtes malade, vous serez soigné(e) et accompagné(e).

Vous pourrez aussi être orienté vers d'autres professionnels et des aides spécifiques. Une prise en charge appropriée permettra de ralentir l'évolution de la maladie.



3 - Les aides

Vous pouvez bénéficier de nombreuses aides dans différents domaines. Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) peut vous guider, vous informer et coordonner les différents services relatifs à l'accompagnement.

Il sera votre principal interlocuteur sur l'ensemble des domaines et sa prestation est gratuite.

3.1 - Le soutien à domicile

- accompagnement et aide à la personne,
- aménagement du logement,
- entretien du logement (ménage, repassage, courses...),
- préparation et prise des repas,
- garde de jour et de nuit,
- téléassistance et géo localisation,
- soutien moral.

Vous n'êtes pas seul(e), différents organismes appropriés à vos besoins existent et une prise en charge financière peut être accordée.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- la mise à disposition d'une aide à domicile par le biais d'un organisme qui est l'employeur de l'aide à domicile (service prestataire),
- l'embauche d'une aide à domicile soit par le biais d'un service mandataire, soit par emploi direct,
- par le dispositif CESU (Chèque Emploi Service Universel).

Vous trouverez quelques fiches de présentation au CLIC.

Le CLIC est en mesure de contacter ces différents services d'aide à la personne dans le but de faciliter vos démarches.

Après une évaluation des besoins, le CLIC propose un plan d'aide et un suivi.

3.2 - Les aides financières

Elles peuvent être proposées par :

- votre caisse de retraite,
- votre mutuelle,
- votre assurance privée éventuelle.

Lorsque la dépendance apparaît, l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) peut être attribuée par le Conseil Général. Cette aide sera fonction, d'une part, du degré de dépendance et d'autre part, des revenus.

Les dossiers de demandes d'APA sont disponibles :

- auprès de la Direction de la Solidarité Départementale :
Service de l'Aide Sociale Générale
2 bis rue de Jessaint
51038 Châlons-en-Champagne Cedex
- des services d'aide à domicile,
- du Centre Communal d'Action Sociale et de tous les services sociaux,
- du CLIC.

Le CLIC pourra vous orienter dans vos différentes démarches administratives. N'hésitez pas à le contacter !

3.3 - Le soutien aux aidants et aux malades

Vivre quotidiennement avec une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer peut s'avérer difficile, moralement et physiquement.

Des organismes et associations existent à Reims, offrant de partager votre expérience avec d'autres, de vous soulager, de trouver du réconfort :

- groupes de paroles,
- rencontres thématiques,
- temps de répit pour l'aidant et le malade,
- formation/information,
- médiation familiale,
- aide au bien-être,
- solutions alternatives d'accueil : accueil de jour, hébergement temporaire, unité de vie Alzheimer.

3.4 - Les solutions alternatives d'accueil

Différents types de solutions d'accueil existent pour recevoir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans une optique de soins médicalisés.

■ Accueil de jour

Une équipe spécialisée, formée à la prise en charge thérapeutique et à l'accompagnement, propose sur la journée un accueil de la personne et des temps de répit aux aidants.

■ Hébergement temporaire

D'une durée limitée, il permet aux aidants familiaux de souffler, de programmer des absences et des congés, et aussi de préparer éventuellement la personne à une entrée future en institution.

■ Unités de vie Alzheimer

Ce sont des unités spécialisées d'hébergement qui accueillent les résidents en difficulté sur le plan comportemental.

Ces solutions peuvent permettre un répit aux aidants.



4 - La protection des personnes

Comment être protégé(e), conseillé(e) ou représenté(e) si l'on ne peut plus gérer seul(e) ses biens ? Telles sont les interrogations auxquelles vous pouvez avoir à faire face.

Vous n'êtes pas seul(e), vous pouvez être aidé(e):

4.1 - Sur le plan médical

Si vous voulez faire connaître à l'avance ce que vous souhaitez, au cas où vous ne pourriez plus vous exprimer, dans l'hypothèse de décision médicale à prendre, sachez que vous pouvez :

- écrire **des directives anticipées** dont il sera tenu compte ;
- désigner **une personne de confiance** qui pourra être consultée en cas d'hospitalisation.

4.2 - Sur le plan juridique

Il faut savoir qu'aujourd'hui, une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer peut choisir, elle-même, si elle le désire, une personne de son entourage qui la conseillera et/ou la représentera pour la gestion de ses biens lorsque ce sera devenu difficile pour elle-même : c'est *le mandat de protection future*.

Il existe aussi des mesures traditionnelles de curatelle et de tutelle.

5 - L'entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Chacun la redoute, mais on sait qu'elle peut devenir un jour inéluctable.

- Comment la préparer ?
- Comment choisir un lieu adapté ?
- Comment voir ses droits fondamentaux respectés en institution jusqu'au bout ?

Vous vous posez peut-être ces questions.

Des réponses peuvent être adaptées à votre cas particulier. Le CLIC pourra vous écouter, vous renseigner, vous éclairer en fonction de vos besoins et en toute connaissance de cause.

Le Centre Local d'Information et de Coordination G rontologique : CLIC

Situ  dans les locaux de l'ORRPA,
45 rue Chabaud   Reims

☎ : 03 26 88 40 86 - 📠 : 03 26 40 55 20

Courriel : orrpa.clic@orange.fr

De 8h30   12h00 et de 14h00   17h30



Le CLIC de la Communaut  d'Agglom ration de Reims (Reims, Tinquieux, B theny, Saint-Brice Courcelles, Cormontreuil, Bezannes) est un lieu d'information et de coordination.

Vous trouverez au sein du CLIC, des coordinatrices de formation, assistantes sociales et conseill res en  conomie sociale et familiale. Ces derni res pourront vous informer, orienter,  valuer vos besoins, mettre en place les aides n cessaires. Elles pourront intervenir gratuitement.

Le CLIC intervient aupr s des personnes  g es retrait es de 60 ans et plus sur Reims et la CAR (Communaut  d'Agglom ration de Reims).

- Le CLIC est un lieu d'accueil, d' coute et de soutien   la disposition des personnes  g es et de leur famille.
- C'est un guichet unique d'information sur le maintien   domicile, les aides financi res, les d marches administratives.
- Il travaille en concertation avec les services du Conseil G n ral, le CHU, les cliniques, les caisses de retraite et l'ensemble des acteurs du maintien   domicile, ainsi qu'avec les  tablissements d'accueil pour personnes  g es.
- Le CLIC met en place des aides en fonction des besoins de chacun (adaptation et suivi de la prise en charge).

Mémento

Mémento